



## Aucun biens dans succession

Par **trouville2000**, le **05/04/2012 à 13:35**

Bonjour,

Bonjour,

Ma soeur handicapée est décédée en début d'année et dans la succession il n'y a que de la liquidité, car elle n'avait pas de meubles elle vivait chez moi et moi je récupère des meubles voués à la poubelle que je retape (système D ;) et elle n'avait aucun bijoux car elle s'automutilait et aurait pu se blesser donc aucun bijoux dois je quand même inclure le forfait mobilier de 5% dans ma déclaration de succession?

merci de me répondre

Par **cocotte1003**, le **05/04/2012 à 15:09**

Bonjour, vous pouvez faire faire une évaluation des biens par un huissier afin de faire une déclaration au réel, cordialement

Par **trouville2000**, le **05/04/2012 à 15:37**

il n'y a pas de bien, les meubles sont à moi elle vivait chez moi elle n'avait que ces vêtements